



États financiers consolidés
30 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe Colabor Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Colabor Inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) aux 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022;
- les états consolidés de la situation financière au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, ca_montreal_main_fax@pwc.com

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Test de dépréciation visant le goodwill et les marques de commerce – segments Grossiste et Distribution

Renvoi à la note 2 – Méthodes comptables significatives, et à la note 15 – Perte de valeur, des états financiers consolidés.

La valeur comptable du goodwill et celle des marques de commerce des segments Grossiste et Distribution s'élèvent respectivement à 57,1 M\$ et à 22,3 M\$ au 30 décembre 2023. La direction soumet les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill ou des marques de commerce ont été affectés, à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles se sont dépréciées. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée dans « Perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles » aux états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. La Société utilise la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de la vente pour procéder au test de dépréciation visant le goodwill et les marques de commerce.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer la détermination de l'UGT par la direction.
- Évaluer la façon dont la direction a déterminé la valeur recouvrable, notamment :
 - Tester le caractère adéquat de la méthode utilisée et l'exactitude arithmétique des flux de trésorerie actualisés.
 - Tester les données sous-jacentes utilisées dans les flux de trésorerie actualisés.
 - Évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes, notamment le taux de croissance des ventes et le BAIIA, en tenant compte du budget approuvé par le conseil d'administration et des rendements actuels et passés des UGT.
 - Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans l'évaluation du caractère adéquat du taux d'actualisation utilisé par la direction en fonction des données de sociétés comparables qui sont disponibles.



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de l'UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt avant impôts aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

La direction établit des projections des flux de trésorerie actualisés pour les cinq premiers exercices sur la base du budget de l'exercice suivant. Ces projections ont été préparées en se basant sur des hypothèses importantes, notamment le taux de croissance des ventes, le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) et le taux d'actualisation.

Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison de l'importance du goodwill et des marques de commerce ainsi que du jugement exercé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des UGT, notamment son recours à des hypothèses importantes qu'elle a formulées. Il en découle un degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures liées aux hypothèses importantes utilisées par la direction. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans l'application de nos procédures.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.



Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sébastien Bellemare.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 29 février 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116819

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

| | Notes | 2023 (52 semaines) \$ | 2022 (53 semaines) \$ |
|--|------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Ventes | 5 | 659 129 | 574 071 |
| Coût des marchandises vendues | | 536 096 | 470 559 |
| Marge brute | | 123 033 | 103 512 |
| Charges d'exploitation | 6 | 85 770 | 74 919 |
| Amortissements | 11, 12, 13 | 21 355 | 16 082 |
| Frais non liés aux opérations courantes | 7 | 937 | 1 354 |
| Résultat opérationnel | | 14 971 | 11 157 |
| Charges financières | 21 | 6 625 | 4 780 |
| Résultat avant impôts | | 8 346 | 6 377 |
| Charge d'impôts | 8 | 2 299 | 1 826 |
| Résultat net lié aux activités poursuivies | | 6 047 | 4 551 |
| Résultat net lié aux activités abandonnées | | (455) | (486) |
| Résultat net | | 5 592 | 4 065 |
| Résultat net par action de base et dilué lié aux activités poursuivies | 9 | 0,06 | 0,04 |
| Résultat net par action de base et dilué lié aux activités abandonnées | 9 | (0,01) | — |
| Résultat net par action de base et dilué | 9 | 0,05 | 0,04 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

| | | 2023 (52 semaines) | 2022 (53 semaines) |
|--|-------|-----------------------|-----------------------|
| | Notes | \$ | \$ |
| Résultat net lié aux activités poursuivies | | 6 047 | 4 551 |
| Autres éléments du résultat global devant être reclassés ultérieurement au résultat net: | | | |
| Variation de la juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt désigné comme élément de couverture des flux de trésorerie | 23 | (327) | 595 |
| Impôts correspondants | | 87 | (158) |
| Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies | | (240) | 437 |
| Résultat global lié aux activités poursuivies | | 5 807 | 4 988 |
| Résultat net lié aux activités abandonnées | | (455) | (486) |
| Autres éléments du résultat global ne devant pas être reclassés ultérieurement au résultat net: | | | |
| Réévaluation de l'obligation au titre du régime à prestations déterminées | 20 | (79) | 444 |
| Impôts correspondants | | 21 | (117) |
| Autres éléments du résultat global lié aux activités abandonnées | | (58) | 327 |
| Résultat global lié aux activités abandonnées | | (513) | (159) |
| Résultat global | | 5 294 | 4 829 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

| | Notes | Capital- actions \$ | Surplus d'apport \$ | Déficit \$ | Cumul des autres éléments du résultat global \$ | Total des capitaux propres \$ |
|---|-------|---------------------------|---------------------------|------------------|--|--|
| Solde au 31 décembre 2022 | | 257 008 | 6 508 | (161 166) | 544 | 102 894 |
| Résultat net | | — | — | 5 592 | — | 5 592 |
| Autres éléments du résultat global | | — | — | (58) | (240) | (298) |
| Résultat global | | — | — | 5 534 | (240) | 5 294 |
| Régime de rémunération à base d'actions | 20 | — | 291 | — | — | 291 |
| Exercice d'options d'achat d'actions | 18 | 46 | (46) | — | — | — |
| Solde au 30 décembre 2023 | | 257 054 | 6 753 | (155 632) | 304 | 108 479 |

| | Note | Capital- actions \$ | Surplus d'apport \$ | Déficit \$ | Cumul des autres éléments du résultat global \$ | Total des capitaux propres \$ |
|---|------|---------------------------|---------------------------|------------------|--|--|
| Solde au 25 décembre 2021 | | 257 008 | 6 033 | (165 558) | 107 | 97 590 |
| Résultat net | | — | — | 4 065 | — | 4 065 |
| Autres éléments du résultat global | | — | — | 327 | 437 | 764 |
| Résultat global | | — | — | 4 392 | 437 | 4 829 |
| Régime de rémunération à base d'actions | 20 | — | 475 | — | — | 475 |
| Solde au 31 décembre 2022 | | 257 008 | 6 508 | (161 166) | 544 | 102 894 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

| | | 2023 (52 semaines) | 2022 (53 semaines) |
|---|-------|-----------------------|-----------------------|
| | Notes | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat net lié aux activités poursuivies | | 6 047 | 4 551 |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | | |
| Impôts différés | 8 | 1 125 | 1 632 |
| Amortissements | | 21 355 | 16 082 |
| Charges financières | 21 | 6 625 | 4 780 |
| Autres | | 287 | 426 |
| | | 35 439 | 27 471 |
| Variation nette du fonds de roulement | 22 | (6 496) | (8 172) |
| | | 28 943 | 19 299 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 11 | (17 845) | (4 973) |
| Produit de cession d'immobilisations corporelles | | 33 | 50 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 12 | (731) | (938) |
| Acquisition d'entreprise, net de la trésorerie acquise | 4 | (1 750) | (2 076) |
| Autres | | 27 | 1 876 |
| | | (20 266) | (6 061) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Variation nette de la facilité de crédit | 22 | 12 000 | (3 750) |
| Paiement des obligations locatives | 22 | (12 390) | (8 197) |
| Frais de financement payés | 22 | (5) | (13) |
| Charges financières payées | 21 | (6 627) | (4 551) |
| | | (7 022) | (16 511) |
| Variation nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies | | 1 655 | (3 273) |
| Variation nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités abandonnées | | (3 380) | (8) |
| (Endettement bancaire) trésorerie et équivalent de trésorerie au début | | (1 275) | 2 006 |
| Endettement bancaire à la fin | | (3 000) | (1 275) |
| Autres informations à fournir sur les flux de trésorerie-activités opérationnelles | | | |
| Impôts payés (reçus) | | 583 | (217) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles impayées | | 1 453 | — |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

| | Notes | Au 30 décembre 2023 \$ | Au 31 décembre 2022 \$ |
|---|-------|---------------------------------|---------------------------------|
| Actifs | | | |
| Actifs courants | | | |
| Clients et autres débiteurs | 10 | 48 544 | 45 776 |
| Stocks | | 50 730 | 45 084 |
| Actif au titre de la retraite | 20 | 403 | — |
| Autres | | 1 731 | 1 920 |
| | | 101 408 | 92 780 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations corporelles | 11 | 23 510 | 8 247 |
| Immobilisations incorporelles | 12 | 18 498 | 22 079 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 13 | 106 954 | 38 057 |
| Goodwill | 14 | 73 072 | 73 072 |
| Actif d'impôts différés | 8 | 2 118 | 3 026 |
| Autres | 13 | 2 270 | 3 430 |
| | | 226 422 | 147 911 |
| Total des actifs | | 327 830 | 240 691 |
| Passifs | | | |
| Passifs courants | | | |
| Endettement bancaire | | 3 000 | 1 275 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 16 | 45 293 | 42 060 |
| Portion à court terme de la dette à long terme | 17 | 3 000 | 3 000 |
| Portion à court terme des obligations locatives | 13 | 6 205 | 11 977 |
| Autres | 4 | 939 | 1 990 |
| | | 58 437 | 60 302 |
| Passifs non courants | | | |
| Dette à long terme | 17 | 55 522 | 43 375 |
| Obligations locatives | 13 | 104 732 | 30 480 |
| Obligation au titre de la retraite | 20 | — | 2 279 |
| Contrepartie éventuelle | 4 | — | 646 |
| Passif d'impôts différés | 8 | 660 | 715 |
| | | 160 914 | 77 495 |
| Total du passif | | 219 351 | 137 797 |
| Capitaux propres | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | 108 479 | 102 894 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 327 830 | 240 691 |

Engagements (Note 19)

Événement postérieur à la date de clôture (Note 26)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1 Nature des activités

Groupe Colabor Inc. (ci-après la « Société ») est un distributeur et grossiste de produits alimentaires et connexes desservant les créneaux de l'hôtellerie, de la restauration et le marché des institutions ou « HRI » au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que celui au détail.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Il s'agit d'une société canadienne dont le siège social est situé au 1601, rue René-Descartes, bureau 103, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0A6. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole GCL.

La fin de l'exercice de la Société est le dernier samedi du mois de décembre. Un exercice financier standard de Colabor est composé de treize périodes de quatre semaines chacune; les trois premiers trimestres sont composés de trois périodes chacun et le dernier trimestre, de quatre. Les ventes et le résultat net de la Société sont proportionnellement moins élevés aux premier, deuxième et troisième trimestres et plus élevés au quatrième trimestre puisque celui-ci compte en général 33 % plus de périodes d'opérations que les autres trimestres de l'exercice. De plus, il est à noter que les ventes de la Société sont saisonnières. Ainsi, le volume des ventes du premier trimestre est généralement moins élevé en comparaison aux autres trimestres. Les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 comptaient respectivement 52 et 53 semaines.

2 Méthodes comptables significatives

Généralités

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou IFRS), tel que publié par l'International Accounting Standard Board (IASB). Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principales méthodes comptables décrites dans la présente note, lesquelles ont été appliquées de la même manière durant les deux exercices.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société lors de la réunion tenue le 29 février 2024.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de l'obligation ou l'actif au titre de la retraite qui est évaluée à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées moins la juste valeur des actifs du régime de retraite, ainsi que les instruments financiers dérivés et la contrepartie éventuelle qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales qu'elle contrôle.

La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles qui ont un impact significatif sur les rendements de l'entité. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est acquis par la Société, et ce, jusqu'à ce que le contrôle cesse. Groupe Colabor Inc. détient 100 % des filiales suivantes : Les Pêcheries Norref Québec inc. (« Norref »); Transport Paul-Émile Dubé ltée; et le Groupe Resto-Achats inc. (« GRA »).

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et de ses filiales qui sont toutes détenues en propriété exclusive. Les opérations et les soldes intragroupe ainsi que les gains et les pertes latents sur les opérations entre les sociétés du groupe sont éliminés lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une entreprise est calculée comme la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la Société comptabilise les actifs identifiables acquis et les passifs repris, incluant les passifs éventuels, et ce, peu importe s'ils ont été comptabilisés dans les états financiers de l'entreprise acquise avant l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont généralement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill est inscrit après la comptabilisation séparée des immobilisations incorporelles identifiables. Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de a) la juste valeur de la contrepartie transférée, b) le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et c) la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise, sur la juste valeur, à la date d'acquisition, de l'actif net identifiable acquis. Si la juste valeur de l'actif net identifiable acquis excède la somme calculée précédemment, le montant excédentaire (c'est-à-dire le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de « période d'évaluation » sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de la Société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la Société et qui : représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, des découverts bancaires, de dépôts à vue, des placements très liquides pouvant facilement être convertis en argent pour un montant déterminé et qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition, des dépôts en circulation et des chèques émis et non encaissés.

Comptabilisation des produits

Les ventes de marchandises constituent la seule source significative de produits liés aux activités ordinaires. Les ventes de marchandises figurant aux états consolidés du résultat sont comptabilisées lorsque la Société a transféré le contrôle des marchandises aux clients, soit à la livraison des marchandises et que toutes les obligations de prestations sont remplies. Les montants comptabilisés au titre des ventes de marchandises représentent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir de la part de tiers pour des ventes de marchandises, excluant les taxes sur les produits et services, et déduction faite des retours, rabais et remises. À ce moment, il n'y a plus de conditions autres que le passage du temps pour que le paiement soit dû. Dans le cas des ventes directes aux clients, la Société comptabilise les produits au net puisqu'elle ne contrôle pas les stocks et n'est pas exposée au risque de ceux-ci.

La Société comptabilise les remises aux clients à titre de diminution du prix de vente aux états consolidés du résultat. La Société comptabilise ces remises lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elles se réalisent et qu'elles puissent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Un passif contractuel est comptabilisé pour les remises estimées à payer aux clients.

Remises des fournisseurs

La Société comptabilise les remises des fournisseurs en diminution du prix des marchandises des fournisseurs et réduit les achats de marchandises et le stock connexe figurant dans les états consolidés du résultat et de la situation financière. Certaines exceptions s'appliquent quand la contrepartie en espèces reçue constitue un remboursement des frais de vente supplémentaires engagés par le revendeur, auquel cas la remise est constatée selon la substance de l'entente à titre de réduction des charges opérationnelles. Également, la Société comptabilise à titre de produits les remises fournisseurs obtenues à l'égard des ventes directes aux clients.

La Société comptabilise les remises lorsque l'encaissement est considéré comme probable et qu'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La Société se base sur les prévisions d'achats de marchandises ainsi que sur les conditions contractuelles pour déterminer la probabilité et l'estimation de l'encaissement. Les hypothèses sont réévaluées à chaque exercice.

Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts comprennent les impôts exigibles et différés. Elles sont constatées aux états consolidés du résultat et du résultat global, sauf pour les impôts liés aux capitaux propres. Dans ce cas précis, la charge d'impôt est comptabilisée en diminution des capitaux propres. L'impôt différé concernant des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global est également comptabilisé aux autres éléments du résultat global.

Les actifs ou les passifs d'impôts exigibles correspondent aux obligations ou aux réclamations des périodes précédentes ou courantes des administrations fiscales qui ne sont toujours pas reçues ou payées à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les impôts exigibles sont calculés en fonction du bénéfice imposable, qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul des impôts exigibles est fondé sur les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Toutefois, les impôts différés ne sont pas comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. Les impôts différés sur les différences temporaires liées à la participation dans des filiales et des coentreprises ne sont pas comptabilisés si la Société est en mesure de contrôler le renversement de ces différences temporaires et s'il est probable que le renversement ne se produira pas dans un avenir prévisible.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs d'impôts différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôts exigibles découlant des mêmes administrations fiscales.

Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société, ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Pour le calcul du résultat dilué, il faut considérer que les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de la période, ou à la date d'émission des actions ordinaires si celle-ci est ultérieure. Les actions ordinaires potentielles sont en lien avec les options d'achat d'actions.

Secteurs opérationnels

En conformité avec l'IFRS 8 Secteurs opérationnels, la Société présente et divulgue l'information sectorielle en fonction de la structure de gestion et de la manière que la direction évalue la performance de chacun des secteurs. La Société évalue la performance des secteurs selon le résultat opérationnel avant les frais ou revenus non liés aux opérations courantes, l'amortissement, les charges relatives au régime de rémunération à base d'actions, les charges financières ainsi que la charge d'impôts. La Société comptabilise les opérations intersectorielles qui ont lieu dans le cours normal des activités à la juste valeur.

Les secteurs d'exploitation présentés sont déterminés en fonction de la structure de gestion de la Société et rendent compte de la manière dont la direction en évalue leur rendement.

La Société compte deux secteurs opérationnels : la distribution de produits alimentaires (secteur Distribution) et la vente de produits généralisés alimentaires et connexes à des distributeurs (secteur Grossiste).

Stock

Le stock est évalué au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Le coût du stock comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener le stock à l'endroit et dans l'état où il se trouve, déduction faite des remises des fournisseurs.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulées. Le coût d'acquisition comprend les frais engagés pour acheter et installer les actifs en question.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur les composantes qui ont des durées d'utilité homogènes selon le mode d'amortissement linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte des valeurs résiduelles. Les durées d'utilité sont les suivantes :

| | |
|-------------------------|--|
| Équipements | De 5 à 15 ans |
| Véhicules routiers | De 7 à 10 ans |
| Matériel informatique | 4 ans |
| Améliorations locatives | Durée initiale des baux : de 10 à 20 ans |

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

L'amortissement débute dès que l'actif est prêt à être mis en service et est présenté à la rubrique « Amortissements » aux états consolidés du résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les charges opérationnelles.

Immobilisations incorporelles

Logiciels de distribution et relations client

Ces immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Le coût d'acquisition des logiciels de distribution tient compte des frais engagés pour acheter et installer les logiciels.

Toutes les relations clients proviennent des regroupements d'entreprises et répondent aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles.

Leur amortissement est calculé selon le mode d'amortissement linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte des valeurs résiduelles. Les durées d'utilité sont les suivantes :

| | |
|---------------------------|---------------|
| Logiciels de distribution | De 4 à 7 ans |
| Relations clients | De 5 à 20 ans |

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

L'amortissement débute dès que l'actif est prêt à être mis en service et est présenté à la rubrique « Amortissements » aux états consolidés du résultat.

Marques de commerce

Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée étant donné que la direction n'a pas l'intention de s'en départir et sont comptabilisées selon le modèle du coût et ne sont pas amorties. Elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur.

Goodwill

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées.

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représentent, pour la Société, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les UGT auxquelles un goodwill a été affecté et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée doivent être soumises à un test de dépréciation lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins à toutes les années. Tous les autres actifs individuels ou UGT sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée dans « Perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles » aux états consolidés du résultat. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa juste valeur, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt avant impôts aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé de la Société. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou UGT et reflètent leur profil de risque respectif déterminé par la direction.

Les pertes de valeur liées aux UGT sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT. Toute perte de valeur restante est répartie au prorata des autres actifs de l'UGT.

Exception faite du goodwill, tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise sur les actifs autres que le goodwill si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur comptable. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la Société est preneur sont comptabilisés à titre d'actif au titre de droits d'utilisation et d'obligation locative à l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût comprenant le montant de l'obligation locative initiale ajusté des paiements de location versés avant ou à la date de prise en effet du contrat ainsi que des avantages incitatifs, des coûts directs initiaux et des coûts de restauration, s'il y a lieu. Par la suite, les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût moins l'amortissement et les pertes cumulées. Ils sont amortis sur le moindre de la durée du contrat ou de la durée d'utilité du bien sous-jacent.

L'obligation locative est égale à la valeur actuelle nette des paiements de loyers futurs actualisés au taux implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer ou au taux marginal de la Société. Les paiements de loyers futurs incluent les éléments suivants :

- Les paiements fixes et les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- Le prix d'exercice de l'option d'achat lorsque la Société a une certitude raisonnable de l'exercer; et
- Les pénalités en cas de résiliation du contrat de location, si la Société prévoit résilier avant la fin de l'échéance.

La Société utilise l'exemption permise pour les contrats de location dont l'actif sous-jacent a une faible valeur et ceux dont la durée est inférieure à douze mois.

Instruments financiers

a) Classement

La Société détermine le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale et les classe dans les catégories suivantes aux fins de l'évaluation :

- instruments qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur, soit à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG); et

- instruments qui seront évalués au coût amorti.

Le classement des instruments d'emprunt découle du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ceux-ci. Les actifs qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et pour lesquels ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction (y compris tous les instruments dérivés sur actions) sont classés comme étant à la JVBRN. Pour ce qui est des autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable (soit instrument par instrument), au jour de leur acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la JVBRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou que la Société ait choisi de les évaluer à la JVBRN.

Les actifs et passifs financiers suivants sont évalués au coût amorti: la trésorerie et équivalents de trésorerie, les clients et autres débiteurs, l'endettement bancaire, les fournisseurs et autres créditeurs et la dette à long terme. Le contrat de swap de taux d'intérêt ainsi que la contrepartie éventuelle sont évalués à la juste valeur.

b) Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

Instruments financiers à la JVBRN

Les instruments financiers à la JVBRN sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les frais de transaction sont passés en charges dans les états consolidés des résultats. Les profits et pertes réalisés et latents découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la JVBRN sont inclus dans les états consolidés des résultats de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVBRN, les variations liées au risque de crédit propre à la Société seront comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

c) Dépréciation

La Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues liées aux instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit. Pour les clients, la Société applique la méthode simplifiée permise par l'IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des clients.

d) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La Société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses comptes clients. Selon ce modèle, la Société doit comptabiliser les pertes de crédit attendues et les variations de ces pertes de crédit attendues à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers.

La Société considérera qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la partie endettée s'acquitte de ses obligations. Les comptes clients qui sont considérés en souffrance, mais non irrécouvrables sont ceux qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient être recouverts. Tout compte client qui est en souffrance depuis plus de 90 jours ou qui est considéré comme improbable est radié. Pour déterminer si une partie endettée est en défaut, la Société prendra en compte des indicateurs qualitatifs (défaillance d'un débiteur, restructuration d'un montant dû à la Société à des conditions que la Société ne considérerait pas autrement, ou des indications qu'un débiteur ou un émetteur puisse faire faillite) et des données quantitatives et développées à l'interne et obtenues de sources externes.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque les obligations qui en résultent sont éteintes, qu'elles sont annulées ou expirées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

e) Instruments financiers dérivés et couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle est conclu le contrat de dérivé et sont par la suite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte dépend de la désignation de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. La Société a désigné son contrat de swap de taux d'intérêt comme étant de la couverture de flux de trésorerie.

La Société consigne, au début de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et de sa stratégie des différentes opérations de couverture. La Société consigne également, au début de la couverture et de façon continue par la suite, son évaluation qui vise à déterminer si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert. Le montant total de la juste valeur d'un instrument financier dérivé est classé comme un actif ou un passif non courant lorsque la durée de vie résiduelle de l'élément couvert est de plus de 12 mois, et comme un actif ou un passif courant lorsque la durée de vie résiduelle est de moins de 12 mois.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans le résultat global consolidé. Les gains et les pertes liés à la partie non efficace sont immédiatement enregistrés dans l'état consolidé des résultats. Les montants accumulés en capitaux propres sont convertis en profits ou pertes contre le gain (perte) sur l'élément couvert lorsque celui-ci est réalisé. Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tous les gains ou les pertes cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans les capitaux propres et sont comptabilisés lorsque la transaction prévue est finalement enregistrée dans l'état consolidé des résultats. Lorsqu'il est établi qu'une transaction prévue ne surviendra pas, les gains et les pertes cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats consolidés.

Frais de financement

Les frais de financement relatifs à la dette sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts correspondants. Au moment du remboursement de l'un de ses emprunts, les frais de financement correspondants sont imputés au résultat net.

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Les provisions représentent des passifs de la Société pour lesquels l'échéance ou le montant est incertain. Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite, résultant d'événements passés qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que les montants peuvent être estimés de manière fiable.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision découlant du temps écoulé est comptabilisée au résultat à titre de charges financières.

Un remboursement, que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers, relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision afférente.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Obligation au titre de la retraite et autres avantages du personnel

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies. Un régime à prestations définies a aussi été offert à un nombre restreint d'employés et n'est plus disponible pour de nouveaux employés. La liquidation de ce régime a été autorisée en date du 4 janvier 2024. Les contributions aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants du personnel sont reçus. Le passif ou l'actif lié au régime à prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre de la retraite au 30 décembre 2023 est déterminée en fonction des hypothèses de règlement et la comptabilité de règlement a été utilisée au 30 décembre 2023.

La réévaluation de l'obligation au titre de la retraite, qui comprend les écarts actuariels relatifs aux obligations et le rendement des actifs du régime en excédent du revenu d'intérêts, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global immédiatement sans reclassement ultérieur au résultat.

Rémunération fondée sur des actions**Régime d'options d'achat d'actions**

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions réglées en instruments de capitaux propres à certains de ses dirigeants et employés. Ce régime ne comporte pas d'option de règlement en trésorerie.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'options d'achat d'actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur directement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges dans les états consolidés du résultat avec la contrepartie en crédit au compte de surplus d'apport. Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications selon lesquelles le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des périodes antérieures si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au crédit du capital-actions ainsi que le coût de rémunération correspondant qui avait été constaté à titre de surplus d'apport.

Régime d'unités d'actions à l'intention des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de la Société peuvent choisir de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées (UAD). Le passif au titre de la rémunération sous forme d'UAD est évalué à chaque date de clôture selon le nombre d'unités d'actions en circulation et selon le cours de l'action ordinaire de la Société. Les variations du passif sont comptabilisées comme une charge de rémunération et le passif est présenté dans les fournisseurs et autres créditeurs. Au 30 décembre 2023, aucune UAD n'a été octroyée à ce jour.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés

La Société a établi un régime d'actionnariat à l'intention des employés. En vertu de ce régime, la Société verse, en contrepartie des montants versés par les employés, des cotisations établies selon des pourcentages prévus au régime. Ces cotisations sont constatées en charges au moment où les employés s'engagent à verser leur contrepartie.

Modifications aux conventions comptables adoptées au cours de l'exercice 2023

Le 1^{er} janvier 2023, la Société a adopté les nouvelles normes comptables et interprétations suivantes, lesquelles n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers consolidés.

Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1, Présentation des états financiers, pour exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. D'autres modifications d'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a adopté les modifications le 1^{er} janvier 2023.

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique – Modifications d'IAS 12

En mai 2021, l'IASB a modifié IAS 12, Impôts sur le résultat, afin de clarifier la façon dont les sociétés doivent comptabiliser l'impôt différé sur certaines transactions qui, lors de la comptabilisation initiale génèrent des différences temporaires à la fois imposables et déductibles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a adopté les modifications le 1^{er} janvier 2023.

3 Estimations et jugements significatifs

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction de la Société pose un certain nombre de jugements et des estimations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces jugements et estimations sont fondés sur les faits et l'information obtenue dont dispose la direction. La direction révisé à chaque date de clôture ses jugements et estimations. Les résultats réels peuvent différer des jugements, estimations et hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements et les estimations significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous :

Remises des fournisseurs

La Société constate les remises des fournisseurs en estimant le degré d'atteinte des conditions donnant droit aux remises.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de présentation de l'information financière en fonction de l'utilité prévue des actifs de la Société. Les résultats réels peuvent toutefois être différents en raison d'obsolescence technique, particulièrement en ce qui a trait au matériel informatique et aux logiciels de distribution.

Obligation au titre de la retraite

La direction procède à une estimation annuelle de son obligation au titre de la retraite avec le soutien d'actuaire indépendants; toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation de son obligation au titre de la retraite est fondée sur des taux d'inflation et de mortalité jugés raisonnables par la direction. Elle tient également compte des prévisions spécifiques de la Société à des facteurs actuariels. Les taux d'actualisation sont déterminés vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entités de haute qualité et libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles du passif lié à la retraite connexe. Il existe des incertitudes quant aux estimations qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société au titre des prestations constituées.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La direction détermine la valeur recouvrable en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses clés relativement aux résultats opérationnels futurs, tels que le taux de croissance des ventes, le ratio du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement ainsi que le taux d'actualisation. Ces hypothèses clés se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours des prochains exercices.

Dans la plupart des cas, la détermination du taux d'actualisation comporte l'estimation de l'ajustement approprié pour tenir compte du risque du marché et d'un ajustement approprié pour les facteurs de risque propres aux actifs.

Regroupements d'entreprises

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise et la contrepartie versée pour ces derniers sont pris en considération dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur, la direction utilise des estimations des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation. Toute modification ultérieure de ces estimations aurait une incidence sur la valeur comptable du goodwill si le changement était considéré comme un ajustement survenu durant la période d'évaluation. Toute autre modification serait comptabilisée aux états consolidés du résultat dans la période ultérieure.

4 Regroupement d'entreprise et acquisition d'actifs

A) Acquisition de GRA

Le 4 avril 2022, la Société a acquis la totalité des actions de GRA pour un montant de 4 500 \$, dont 2 000 \$ était payable à la date de la clôture, 1 000 \$ a été payé le 4 avril 2023 et 1 500 \$ en contrepartie éventuelle selon l'atteinte de certains seuils de revenus. La contrepartie éventuelle est payable en deux versements égaux de 750 \$ dont le premier versement a été payé au quatrième trimestre de 2023 et le prochain est payable au quatrième trimestre de 2024. Les rajustements au fonds de roulement au montant de 615 \$ ont aussi été versés en 2022.

Fondé en 2008 et ayant ses bureaux à Québec, GRA est un important regroupement d'achats de restaurants indépendants et résidences pour aînés situés essentiellement dans l'est du Québec.

La répartition du prix d'achat se détaille comme suit :

| | Juste valeur |
|--|---------------------|
| | \$ |
| Trésorerie | 539 |
| Clients et autres débiteurs ⁽ⁱ⁾ | 2 728 |
| Autres actifs à court terme | 9 |
| Immobilisations corporelles | 48 |
| Immobilisations incorporelles | 2 352 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (2 687) |
| Passif d'impôts différés | (623) |
| Total actifs nets identifiables | 2 366 |
| Goodwill ⁽ⁱⁱ⁾ | 2 259 |
| Actifs nets acquis | 4 625 |
| Trésorerie | 2 615 |
| Solde de prix d'achat ⁽ⁱⁱⁱ⁾ | 972 |
| Contrepartie éventuelle ⁽ⁱⁱⁱ⁾ | 1 038 |
| Total de la contrepartie transférée | 4 625 |

⁽ⁱ⁾ Le montant contractuel brut des comptes clients et autres débiteurs s'élevait à 2 728 \$ à la date d'acquisition. Selon la meilleure estimation des flux de trésorerie contractuels, tous les montants devraient être recouverts.

⁽ⁱⁱ⁾ Le goodwill est principalement lié aux prévisions relatives à la croissance, à la rentabilité future attendue, à l'expertise et aux compétences importantes du personnel des entreprises ainsi qu'à la synergie attendue des coûts. Le goodwill tiré de ce regroupement d'entreprise ne devrait pas être déductible à des fins fiscales. Ce goodwill est alloué au secteur Autres.

⁽ⁱⁱⁱ⁾ Le solde de prix d'achat et la contrepartie éventuelle correspondent à la valeur actualisée des montants décrits précédemment. Le solde de prix d'achat et la portion à court terme de la contrepartie conditionnelle sont inclus dans Autres passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

Les frais connexes à l'acquisition d'entreprise ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition et ont été comptabilisés en charges comme frais non liés aux opérations courantes aux états consolidés du résultat.

L'entreprise acquise a contribué aux ventes de la Société pour un total de 4 396 \$ et au résultat net pour 172 \$ pour la période comprise entre la date d'acquisition et la fin de l'exercice 2022. Si l'acquisition avait eu lieu le 26 décembre 2021, la direction estime que les ventes consolidées et le résultat net pro forma de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 auraient été de 574 975 \$ et 4 100 \$, respectivement.

B) Acquisition de certains actifs de Ben Deshaies Inc.

Le 22 avril 2022, la Société a fait l'acquisition de certains actifs de Ben Deshaies Inc. pour une somme de 448 \$, notamment la liste de clients liés aux activités de services alimentaires dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, ainsi que certains équipements connexes.

5 Secteurs opérationnels

La Société compte deux secteurs opérationnels : Distribution et Grossiste. Ces deux secteurs font l'objet d'un suivi et des décisions stratégiques sont prises en fonction de leurs résultats respectifs. Les actifs et passifs ne sont pas considérés par la direction pour analyser les différents secteurs.

Les activités du secteur Distribution comprennent la distribution de produits alimentaires et connexes dans les créneaux de l'hôtellerie, de la restauration, des marchés institutionnels (« HRI ») et celui du marché de détail. Dans ce secteur, la Société distribue des produits spécialisés tels que les viandes, les poissons et les fruits de mer (« Distribution Spécialisée ») ainsi que des produits généralisés alimentaires et connexes (« Distribution Broadline »). Ces différents types de produits sont regroupés sous un seul secteur en raison de leur similitude au niveau de la nature des produits, du type de clients et des méthodes de distribution.

Les activités du secteur Grossiste comprennent la vente de produits généralisés alimentaires et connexes à des distributeurs à partir de son centre de distribution de Boucherville, qui est déménagé à Saint-Bruno-de-Montarville à la fin de l'année 2023.

La Société et son principal décideur opérationnel évaluent le rendement de chaque secteur opérationnel selon le BAIIA ajusté, qui correspond aux ventes moins le coût des marchandises vendues et les charges d'exploitation liées aux opérations courantes. Les autres charges sont gérées sur la base consolidée et par conséquent, ne sont pas reflétées dans le BAIIA ajusté. Les éliminations intersectorielles et autres, éliminent toutes transactions intersectorielles comprises dans les résultats d'exploitation de chaque secteur et incluent les activités du siège social et de GRA. Les transactions entre les secteurs opérationnels sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

| | Secteur distribution | | Secteur grossiste | | Éliminations intersectorielles et autres | | Total | |
|--------------------------------|----------------------|----------------|-------------------|----------------|--|-----------------|----------------|----------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Ventes sectorielles | 479 090 | 393 446 | 218 214 | 225 565 | (38 175) | (44 940) | 659 129 | 574 071 |
| Charges opérationnelles | 452 398 | 374 971 | 198 281 | 207 389 | (29 104) | (37 357) | 621 575 | 545 003 |
| BAIIA ajusté | 26 692 | 18 475 | 19 933 | 18 176 | (9 071) | (7 583) | 37 554 | 29 068 |

Un des clients de la Société, qui appartient au secteur Distribution, représente 11,7 % des ventes de la Société en 2023 (9,8 % en 2022) et 17,6 % des comptes clients (14,6 % en 2022).

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les totaux des résultats des secteurs opérationnels de la Société et les principales données financières dans les états financiers consolidés de la Société :

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|--------|
| | \$ | \$ |
| Résultat net lié aux activités poursuivies | 6 047 | 4 551 |
| Charge d'impôts | 2 299 | 1 826 |
| Charges financières | 6 625 | 4 780 |
| Résultat opérationnel | 14 971 | 11 157 |
| Charges relatives au régime de rémunération à base d'actions | 291 | 475 |
| Frais non liés aux opérations courantes | 937 | 1 354 |
| Amortissements | 21 355 | 16 082 |
| BAIIA ajusté | 37 554 | 29 068 |

Ventilation des produits

Les produits des secteurs Distribution et Grossiste sont vendus majoritairement au Québec. Les ventes sectorielles en fonction du type de produits font l'objet d'un rapprochement avec les ventes de la Société dans le tableau qui suit :

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------|----------------|----------|
| | \$ | \$ |
| Distribution | | |
| Broadline | 398 854 | 306 261 |
| Spécialisée | 80 236 | 87 185 |
| Total distribution | 479 090 | 393 446 |
| Grossiste | 218 214 | 225 565 |
| Éliminations | (38 175) | (44 940) |
| Total | 659 129 | 574 071 |

6 Charges d'exploitation

| | | 2023 | 2022 |
|--|------|---------------|--------|
| | Note | \$ | \$ |
| Salaires et avantages sociaux | 20 | 59 563 | 52 815 |
| Contrats de services et portion variable liés aux contrats de location | | 3 550 | 3 712 |
| Entretien et maintenance | | 4 025 | 3 217 |
| Commodités | | 4 356 | 5 308 |
| Autres | | 14 276 | 9 867 |
| | | 85 770 | 74 919 |

7 Frais non liés aux opérations courantes

Les frais non liés aux opérations courantes relatifs aux activités poursuivies représentent principalement des frais de déménagement du siège social et de l'entrepôt qui étaient situés à Boucherville à de nouvelles installations à Saint-Bruno-de-Montarville pour un montant de 856 \$ en 2023 (néant \$ en 2022).

Les autres frais non liés aux opérations courantes représentent des honoraires juridiques et professionnels et autres charges en lien avec des activités non courantes et des acquisitions pour un montant de 81 \$ (1 354 \$ en 2022).

8 Impôts sur le résultat

Les actifs et passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles déductibles et imposables ainsi qu'aux pertes fiscales non utilisées ont été comptabilisés aux états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente les composantes de la charge d'impôts sur le résultat pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Impôts sur le résultat exigibles | | |
| Exercice considéré | 1 175 | 204 |
| Ajustement au titre des exercices antérieurs | (1) | (10) |
| | 1 174 | 194 |
| Impôts différés | | |
| Ajustements au titre des exercices antérieurs | (35) | 15 |
| Création et renversement des différences temporaires | 1 160 | 1 617 |
| | 1 125 | 1 632 |
| Charges d'impôts | 2 299 | 1 826 |

La différence entre le taux effectif de la charge d'impôts sur le résultat et le taux d'imposition combiné fédéral et provinciaux des impôts sur le résultat au Canada résulte des éléments suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|----------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Résultat avant impôts | 8 346 | 6 377 |
| Taux d'imposition combiné fédéral et provinciaux | 26,50 % | 26,50 % |
| Charges d'impôts au taux d'imposition statutaire | 2 212 | 1 690 |
| Éléments non déductibles et non imposables fiscalement | 177 | 179 |
| Ajustement des attributs fiscaux | 34 | (25) |
| Autres | (124) | (18) |
| Charges d'impôts | 2 299 | 1 826 |

La variation nette des actifs et des passifs d'impôts différés, sans tenir compte de la compensation des soldes relatifs aux mêmes administrations fiscales, se présente comme suit :

| | 2023 | | | |
|--|-------------------------------------|---------------------|---|-------------------------------------|
| | Solde au début de l'exercice | Résultat net | Autres éléments du résultat global | Solde à la fin de l'exercice |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Pertes fiscales reportées autres qu'en capital | 1 425 | 12 | — | 1 437 |
| Immobilisations corporelles | (183) | (640) | — | (823) |
| Immobilisations incorporelles | (1 026) | 201 | — | (825) |
| Goodwill | 939 | — | — | 939 |
| Frais relatifs à l'émission de dettes | 22 | (3) | — | 19 |
| Autres | 1 134 | (531) | 108 | 711 |
| Actifs (passifs) nets d'impôts différés | 2 311 | (961) | 108 | 1 458 |

| | Solde au début de l'exercice | Regroupement d'entreprise (note 4) | Résultat net | Autres éléments du résultat global | Solde à la fin de l'exercice |
|--|------------------------------------|--|----------------|---|------------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Pertes fiscales reportées autres qu'en capital | 1 513 | — | (88) | — | 1 425 |
| Immobilisations corporelles | 861 | — | (1 044) | — | (183) |
| Immobilisations incorporelles | (201) | (623) | (202) | — | (1 026) |
| Goodwill | 939 | — | — | — | 939 |
| Frais relatifs à l'émission de dettes | 27 | — | (5) | — | 22 |
| Provisions | 530 | — | (530) | — | — |
| Autres | 1 087 | — | 322 | (275) | 1 134 |
| Actifs (passifs) nets d'impôts différés | 4 756 | (623) | (1 547) | (275) | 2 311 |
| | | | | 2023 | 2022 |
| | | | | \$ | \$ |
| Présenté dans les: | | | | | |
| Actifs d'impôts différés | | | | 2 118 | 3 026 |
| Passifs d'impôts différés | | | | (660) | (715) |
| | | | | 1 458 | 2 311 |

Au 30 décembre 2023, la Société a des pertes en capital totalisant 5 592 \$ (5 592 \$ en 2022) pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Les pertes autres qu'en capital expireront entre 2027 et 2040.

La Société n'a pas comptabilisé de passifs d'impôt différés relativement aux différences temporaires découlant de ses participations dans des filiales, car la Société ne s'attend pas à ce que ces bénéfices soient rapatriés et qu'ils deviennent imposables pour la Société dans un avenir prévisible.

9 Résultat net par action

Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le résultat de base et dilué par action :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Résultat net lié aux activités poursuivies | 6 047 | 4 551 |
| Résultat net lié aux activités abandonnées | (455) | (486) |
| Résultat net | 5 592 | 4 065 |
| | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation | 101 974 752 | 101 954 885 |
| Incidences des options sur actions dilutives | 557 597 | 453 389 |
| Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation | 102 532 349 | 102 408 274 |
| | | |
| Résultat net par action de base et dilué lié aux activités poursuivies | 0,06 | 0,04 |
| Résultat net par action de base et dilué lié aux activités abandonnées | (0,01) | — |
| Résultat net par action de base et dilué | 0,05 | 0,04 |

Au 30 décembre 2023, 4 066 385 options (4 245 593 options en 2022) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action puisque leur incidence a un effet non dilutif.

10 Clients et autres débiteurs

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes clients | 37 379 | 34 546 |
| Remises des fournisseurs à recevoir | 4 345 | 4 315 |
| Autres | 6 820 | 6 915 |
| | 48 544 | 45 776 |

Les comptes clients de la Société ont été examinés afin de détecter des indicateurs de moins-value. Le taux de défaut de paiements des comptes clients de la Société est faible, soit inférieur à 0,5 %. Le classement chronologique des comptes clients n'ayant pas subi de moins-value se détaille comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Courant | 33 823 | 31 304 |
| Arriéré de 1 à 60 jours | 3 512 | 3 098 |
| Arriéré de plus de 60 jours | 44 | 144 |
| | 37 379 | 34 546 |

L'évolution de la provision pour créances douteuses qui a été constituée à l'égard des comptes clients se détaille comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|------------------------------|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 515 | 674 |
| Charge de l'exercice | 147 | 142 |
| Radiations | (212) | (301) |
| Solde à la fin de l'exercice | 450 | 515 |

L'exposition maximale au risque de crédit de la Société à la date de divulgation se rapproche de la valeur comptable de chaque catégorie de créances mentionnée ci-dessus.

11 Immobilisations corporelles

| | Équipements | Véhicules routiers | Matériel informatique | Améliorations locatives | Total |
|--|--------------|--------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Exercice clos le 30 décembre 2023 | | | | | |
| Valeur nette comptable au début | 2 169 | 977 | 1 481 | 3 620 | 8 247 |
| Acquisitions | 5 626 | 485 | 1 142 | 12 273 | 19 526 |
| Dispositions liées aux activités poursuivies | — | (29) | — | — | (29) |
| Amortissements | (738) | (271) | (677) | (2 548) | (4 234) |
| Valeur nette comptable à la fin | 7 057 | 1 162 | 1 946 | 13 345 | 23 510 |

| | | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Au 30 décembre 2023 | | | | | |
| Coût | 18 818 | 3 658 | 6 799 | 20 032 | 49 307 |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | (11 761) | (2 496) | (4 853) | (6 687) | (25 797) |
| Valeur nette comptable | 7 057 | 1 162 | 1 946 | 13 345 | 23 510 |

| | Note | Équipements | Véhicules routiers | Matériel informatique | Améliorations locatives | Total |
|--|------|--------------|--------------------|-----------------------|-------------------------|--------------|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Exercice clos le 31 décembre 2022 | | | | | | |
| Valeur nette comptable au début | | 2 292 | 172 | 1 138 | 1 966 | 5 568 |
| Acquisitions | | 802 | 989 | 906 | 2 276 | 4 973 |
| Regroupement d'entreprises | 4 | 41 | — | 7 | — | 48 |
| Amortissements | | (966) | (184) | (570) | (622) | (2 342) |
| Valeur nette comptable à la fin | | 2 169 | 977 | 1 481 | 3 620 | 8 247 |

| | | | | | | |
|--|--|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Au 31 décembre 2022 | | | | | | |
| Coût | | 16 866 | 3 723 | 7 142 | 10 899 | 38 630 |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | | (14 697) | (2 746) | (5 661) | (7 279) | (30 383) |
| Valeur nette comptable | | 2 169 | 977 | 1 481 | 3 620 | 8 247 |

12 Immobilisations incorporelles

| | Logiciels de distribution \$ | Relations clients \$ | Marques de commerce \$ | Total \$ |
|--|------------------------------------|----------------------------|------------------------------|---------------|
| Exercice clos le 30 décembre 2023 | | | | |
| Valeur nette comptable au début | 1 372 | 12 165 | 8 542 | 22 079 |
| Acquisitions | 731 | — | — | 731 |
| Amortissements | (299) | (4 013) | — | (4 312) |
| Valeur nette comptable à la fin | 1 804 | 8 152 | 8 542 | 18 498 |
| Au 30 décembre 2023 | | | | |
| Coût | 8 469 | 73 690 | 8 542 | 90 701 |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | (6 665) | (65 538) | — | (72 203) |
| Valeur nette comptable | 1 804 | 8 152 | 8 542 | 18 498 |

| | Note | Logiciels de distribution \$ | Relations clients \$ | Marques de commerce \$ | Total \$ |
|--|------|------------------------------------|----------------------------|------------------------------|---------------|
| Exercice clos le 31 décembre 2022 | | | | | |
| Valeur nette comptable au début | | 1 225 | 13 088 | 8 542 | 22 855 |
| Acquisitions | | 490 | 448 | — | 938 |
| Regroupement d'entreprises | 4 | — | 2 352 | — | 2 352 |
| Amortissements | | (343) | (3 723) | — | (4 066) |
| Valeur nette comptable à la fin | | 1 372 | 12 165 | 8 542 | 22 079 |
| Au 31 décembre 2022 | | | | | |
| Coût | | 9 783 | 93 569 | 8 542 | 111 894 |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | | (8 411) | (81 404) | — | (89 815) |
| Valeur nette comptable | | 1 372 | 12 165 | 8 542 | 22 079 |

La durée de vie moyenne pondérée restante des actifs intangibles amortissables à durée de vie définie est de 4,0 années.

13 Contrats de location

i) La Société en tant que preneur

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par la Société se composent de bâtiments et véhicules routiers et autres.

Au 30 décembre 2023, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

| | Bâtiments \$ | Véhicules routiers et autres \$ | Total \$ |
|--|-----------------|--|----------------|
| Exercice clos le 30 décembre 2023 | | | |
| Valeur nette comptable au début | 28 527 | 9 530 | 38 057 |
| Nouveaux baux | 68 042 | 13 664 | 81 706 |
| Amortissement | (8 337) | (4 472) | (12 809) |
| Valeur nette comptable à la fin | 88 232 | 18 722 | 106 954 |
| Au 30 décembre 2023 | | | |
| Coût | 102 015 | 28 890 | 130 905 |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | (13 783) | (10 168) | (23 951) |
| Valeur nette comptable | 88 232 | 18 722 | 106 954 |

Au 31 décembre 2022, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

| | Bâtiments | Véhicules routiers et autres | Total |
|--|------------------|---|---------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Exercice clos le 31 décembre 2022 | | | |
| Valeur nette comptable au début | 25 482 | 7 989 | 33 471 |
| Nouveaux baux | 10 658 | 3 969 | 14 627 |
| Résiliations et ajustements liés aux activités poursuivies | — | (367) | (367) |
| Amortissement | (7 613) | (2 061) | (9 674) |
| Valeur nette comptable à la fin | 28 527 | 9 530 | 38 057 |

| | | | |
|--|---------------|--------------|---------------|
| Au 31 décembre 2022 | | | |
| Coût | 46 818 | 17 299 | 64 117 |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | (18 291) | (7 769) | (26 060) |
| Valeur nette comptable | 28 527 | 9 530 | 38 057 |

La Société effectue des paiements variables au titre de la location. Ces frais sont comptabilisés dans les charges d'exploitation pour un total de 2 041 \$ en 2023 (2 902 \$ en 2022).

Au 30 décembre 2023, les variations d'obligations locatives s'établissaient comme suit :

| | Bâtiments | Véhicules routiers et autres | Total |
|---|------------------|---|----------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Exercice clos le 30 décembre 2023 | | | |
| Valeur nette comptable au début | 36 312 | 6 145 | 42 457 |
| Nouveaux baux | 68 042 | 13 664 | 81 706 |
| Paiements de loyers | (11 228) | (4 692) | (15 920) |
| Intérêts sur les obligations | 1 852 | 842 | 2 694 |
| Valeur nette comptable à la fin ^(a) | 94 978 | 15 959 | 110 937 |
| Courant | 1 987 | 4 218 | 6 205 |
| Non courant | 92 991 | 11 741 | 104 732 |

^(a) La valeur nette comptable de l'obligation locative comprend un montant de 1 763 \$ en 2023 relié à l'actif en sous-location tel qu'expliqué à ci-dessous à ii).

Au 31 décembre 2022, les variations d'obligations locatives s'établissaient comme suit :

| | Bâtiments | Véhicules routiers et autres | Total |
|--|------------------|---|---------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Exercice clos le 31 décembre 2022 | | | |
| Valeur nette comptable au début | 29 786 | 5 513 | 35 299 |
| Nouveaux baux | 12 557 | 3 969 | 16 526 |
| Résiliations et ajustements liés aux activités poursuivies | 166 | (532) | (366) |
| Paiements de loyers | (7 391) | (3 086) | (10 477) |
| Intérêts sur les obligations | 1 194 | 281 | 1 475 |
| Valeur nette comptable à la fin ^(a) | 36 312 | 6 145 | 42 457 |
| Courant | 10 121 | 1 856 | 11 977 |
| Non courant | 26 191 | 4 289 | 30 480 |

^(a) La valeur nette comptable de l'obligation locative comprend un montant de 2 599 \$ en 2022 relié à l'actif en sous-location tel qu'expliqué à ci-dessous à ii).

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 6,26 % au 30 décembre 2023 (4,17 % au 31 décembre 2022). La durée de vie résiduelle pondérée des contrats de location au 30 décembre 2023 était de 14,8 ans (6,5 ans au 31 décembre 2022).

Les loyers minimums futurs à payer aux termes des contrats de location définis ci-dessus au cours des prochains exercices s'établiront comme suit :

| | \$ |
|------------------|----------------|
| 2024 | 12 950 |
| 2025 | 15 177 |
| 2026 | 12 856 |
| 2027 | 12 261 |
| 2028 | 10 502 |
| 2029 et suivants | 127 561 |
| | 191 307 |

ii) La Société en tant que bailleur

La Société agit à titre de bailleur intermédiaire pour un contrat de sous-location de bâtiments.

Contrats de location-financement

En 2023, la Société a comptabilisé des produits financiers de 79 \$ (109 \$ en 2022). Les loyers minimums futurs à recevoir relativement au bâtiment sous-loué s'établiront comme suit :

| | \$ |
|--|--------------|
| 2024 | 915 |
| 2025 | 915 |
| 2026 et suivants | — |
| Total des paiements de loyers à recevoir non actualisés | 1 830 |
| Produits financiers non perçus | (66) |
| Débiteurs liés au contrat de sous-location | 1 764 |
| Courant | 866 |
| Non courant | 898 |

Les loyers minimums à recevoir sont inclus dans les Autres actifs au bilan.

14 Goodwill

| | Note | 2023 \$ | 2022 \$ |
|-------------------------------------|------|---------------|------------|
| Solde au début de l'exercice | | 73 072 | 70 813 |
| Regroupement d'entreprise | 4 | — | 2 259 |
| Solde à la fin de l'exercice | | 73 072 | 73 072 |

15 Perte de valeur

Goodwill et marques de commerce

Aux fins des tests de dépréciation, la valeur comptable du goodwill et des marques de commerce par UGT se détaille comme suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|----------------------|---------------|---------------------|----------|---------------------|
| | Goodwill | Marques de commerce | Goodwill | Marques de commerce |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Secteur grossiste | 50 359 | 6 700 | 50 359 | 6 700 |
| Secteur distribution | 20 454 | 1 842 | 20 454 | 1 842 |
| Autres | 2 259 | — | 2 259 | — |
| | 73 072 | 8 542 | 73 072 | 8 542 |

À chaque fin d'exercice, la Société procède à un test de dépréciation du goodwill et des marques de commerce en utilisant la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour évaluer la valeur recouvrable des UGT, la Société a établi des projections des flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices sur la base du budget. Les projections de flux de trésorerie au-delà de l'exercice couvert par le budget ont été établies en leur appliquant un taux de croissance stable des ventes pour les années futures, ce taux n'excédant pas le taux de croissance moyen à long terme pour les secteurs d'activité de la Société.

Les projections de flux de trésorerie actualisées ont été préparées par la direction en se basant autant sur des données historiques que sur les tendances futures observables par la Société et selon certaines hypothèses clés :

- En 2023, la Société a utilisé des taux moyens de croissance des ventes allant de 2,0 % à 19,7 % (de 3,0 % à 30,3 % en 2022).
- Le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement est basé sur le budget interne pour 2024. Le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement de 2025 à 2028, ainsi que les valeurs finales, ont été extrapolés à l'aide de ces taux de croissance basés essentiellement sur l'indice des prix à la consommation ainsi que les données observables du marché dans lesquels les UGT évoluent.
- En 2023, la Société a utilisé un taux d'actualisation de 15,6 % (taux de 15,1 % en 2022). Ce taux d'actualisation représente le coût moyen pondéré du capital de la Société et pour des entreprises œuvrant dans le même secteur d'activités que l'UGT.

Aucune baisse de valeur n'a été constatée au 30 décembre 2023.

16 Fournisseurs et autres créiteurs

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes fournisseurs | 31 100 | 30 592 |
| Salaires et rémunération connexe à payer | 2 554 | 3 243 |
| Autres | 11 639 | 8 225 |
| | 45 293 | 42 060 |

17 Dette à long terme

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Facilité de crédit ^(a) | | |
| Prêt à terme | 21 750 | 24 750 |
| Crédit rotatif | 22 000 | 7 000 |
| Dettes subordonnées ^(b) | 15 000 | 15 000 |
| Moins frais de financement non amortis | (228) | (375) |
| Total de la dette | 58 522 | 46 375 |
| Versements exigibles à moins d'un an | 3 000 | 3 000 |
| Total de la dette à long terme | 55 522 | 43 375 |

^(a) Facilité de crédit

Une entente a été conclue par la Société le 18 février 2021 et amendée le 1^{er} mars 2022 et le 26 juillet 2023, relativement à une nouvelle facilité de crédit garantie de premier rang d'un montant autorisé de 80 000 \$, incluant un prêt à terme de 30 000 \$ et d'un crédit rotatif de 50 000 \$, dont 5 000 \$ en marge de crédit d'exploitation. La facilité porte intérêt au coût des fonds majorés de 1,75 % à 3,25 % selon les ratios de levier financier de la Société, pour un taux d'emprunt effectif de 7,42 % en 2023. La facilité est garantie par les actifs de la Société et ceux de certaines filiales et prévoit des limites quant aux opérations et aux activités, particulièrement en ce qui a trait aux investissements autorisés ainsi qu'à certains ratios financiers surtout liés au BAIIA ajusté consolidé, aux charges financières et à la dette totale lesquels étaient respectés au 30 décembre 2023. Le prêt à terme est remboursable trimestriellement pour un montant annuel de 3 000 \$. De gré à gré, la facilité de crédit peut être augmentée de 20 000 \$ et vient à échéance le 18 février 2025. Au 30 décembre 2023, un montant de 21 986 \$ est disponible sur la facilité de crédit.

Au 30 décembre 2023, des lettres de crédit totalisant 6 014 \$ (1 014 \$ au 31 décembre 2022) étaient utilisées pour supporter la location de deux centres de distribution de la Société.

^(b) Dettes subordonnées

Une entente a été conclue par la Société le 18 février 2021 et amendée le 15 mars 2022 et 23 novembre 2022, relativement à une nouvelle dette subordonnée d'un montant de 15 000 \$. La dette subordonnée porte intérêt au taux de 7,25 % à 8,25 % selon les ratios de levier financier, payable trimestriellement et vient à échéance en entier le 18 février 2026. La dette subordonnée est garantie par une sûreté sur tous les actifs présents et futurs de la Société, garantie qui est subordonnée à la garantie de premier rang consentie pour la facilité de crédit.

18 Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires participatives, avec droit de vote et sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées qui peuvent être émises en série, dont les privilèges, modalités, restrictions et conditions afférents à chaque série doivent être établis au moment de leur émission

Actions ordinaires émises et entièrement libérées

| | | Au 30 décembre 2023 | | Au 31 décembre 2022 |
|--|--------------------|---------------------------|-------------|---------------------------|
| | Nombre | Montant \$ | Nombre | Montant \$ |
| En circulation au début de l'exercice | 101 954 885 | 257 008 | 101 954 885 | 257 008 |
| Émission | 31 579 | 46 | — | — |
| En circulation à la fin de l'exercice | 101 986 464 | 257 054 | 101 954 885 | 257 008 |

Il n'y avait aucune action privilégiée en circulation pendant les périodes visées.

Le 15 mai 2023, 31 579 actions ordinaires ont été émises et un montant de 46 \$ a été transféré du surplus d'apport au capital-actions dans le cadre de la conversion d'options d'achat d'actions.

19 Engagements

La Société s'est engagée en vertu de contrats de service essentiellement pour l'entretien dont la durée s'échelonne sur différentes périodes allant jusqu'en août 2027. Les paiements minimaux futurs de la Société se détaillent comme suit au 30 décembre 2023 :

| | |
|-----------------|--------------|
| Moins de 1 an | 1 438 |
| De 1 an à 5 ans | 187 |
| | 1 625 |

20 Rémunération du personnel

a) Charges au titre des avantages du personnel

| | 2023 | 2022 |
|--|----------|---------------|
| Note | \$ | \$ |
| Salaires | 46 063 | 40 315 |
| Coût des avantages sociaux | 9 723 | 9 033 |
| Charges relatives au régime de rémunération à base d'actions | 291 | 475 |
| Retraite – régimes à cotisations définies | 994 | 921 |
| Retraite – régimes gouvernementaux à cotisations définies | 2 492 | 2 071 |
| | 6 | 59 563 |
| | | 52 815 |

b) Rémunération du personnel fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (ci-après le « Régime d'Options ») autorisant le conseil d'administration de la Société à émettre des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants et employés d'acquérir des actions ordinaires de la Société (ci-après les « Actions »). Le conseil d'administration de la Société a mis en place le régime en 2010.

Le nombre maximum d'Actions pouvant être émises aux termes d'options attribuées en vertu du Régime d'Options correspond à 10 % du nombre d'Actions en circulation au moment de l'attribution, et le nombre total d'Actions réservées aux fins d'attribution d'options à une même personne ne peut, en aucun cas, dépasser plus de 5 % des Actions. Étant donné que le Régime d'Options ne prévoit pas un nombre maximal fixe d'Actions pouvant être émises aux termes du Régime d'Options, les actionnaires de la Société devront l'approuver de nouveau tous les trois ans à compter de la date de l'assemblée annuelle de la Société.

Le prix auquel les Actions peuvent être souscrites aux termes d'une option attribuée en vertu du Régime d'Options correspond au cours du marché. Pour l'application du Régime d'Options, « cours du marché » s'entend de la moyenne pondérée en fonction du volume du cours des Actions sur une période de cinq jours de séance à la Bourse TSX qui précède la date d'attribution applicable.

À moins que le conseil d'administration de la Société n'en décide autrement à la date d'attribution, une option deviendra acquise et pourra être levée par le participant admissible (ci-après un « titulaire d'options ») en quatre tranches égales au moment du premier, du deuxième, du troisième et du quatrième anniversaire de la date d'attribution, ou selon une condition de performance. Le titulaire d'options peut alors lever une option acquise à tout moment avant le septième ou le dixième anniversaire de la date d'attribution ou la date antérieure fixée par le conseil d'administration (ci-après la « date d'expiration »), et toutes les options non levées expireront ou deviendront caduques et nulles et sans effet après la date d'expiration.

Si le conseil d'administration de la Société donne son approbation, plutôt que de payer le prix de levée applicable, le titulaire d'options pourra choisir de recevoir un nombre d'Actions en soustrayant le prix d'exercice applicable du cours du marché des Actions à la date de levée, et en multipliant la différence par le nombre d'Actions à l'égard desquelles l'option a été par ailleurs levée et en divisant ce produit par ce cours du marché.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a procédé à 150 000 octrois d'options d'achat d'Actions ordinaires de la Société (1 150 000 octrois en 2022). La moyenne pondérée des justes valeurs des options octroyées a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle binomial en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des exercices 2023 et 2022 :

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------------------|-----------------------------|
| | Octrois de l'exercice | Octroi de l'exercice |
| Moyenne pondérée des justes valeurs des options | 0,34 \$ | 0,32 \$ |
| Taux d'intérêt sans risque | 3,59 % | 2,84 % |
| Volatilité prévue de l'action | 57 % | 61 % |
| Dividende annuel prévu | — | — |
| Durée prévue | 5,5 ans | 4,4 ans |
| Moyenne pondérée du prix de l'action à la date d'attribution | 0,77 \$ | 0,86 \$ |
| Moyenne pondérée du prix d'exercice à la date d'attribution | 0,77 \$ | 0,99 \$ |

Un sommaire de la situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société et des changements survenus dans les exercices sont présentés dans le tableau suivant :

| | 2023 | | 2022 | |
|--|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix de levée moyen pondéré \$ | Nombre d'options | Prix de levée moyen pondéré \$ |
| En circulation au début de l'exercice | 4 698 982 | 0,94 | 4 173 982 | 0,92 |
| Attribuées | 150 000 | 0,77 | 1 150 000 | 0,99 |
| Exercées | (150 000) | 0,60 | — | — |
| Annulées | (56 250) | 1,00 | (15 000) | 1,00 |
| Expirées | (18 750) | 1,00 | (610 000) | 0,91 |
| En circulation à la fin de l'exercice | 4 623 982 | 0,94 | 4 698 982 | 0,94 |
| Options pouvant être exercées | 2 838 982 | 0,89 | 1 962 732 | 0,87 |

Les options annulées ont entraîné un renversement de la charge liée aux régimes de rémunération à base d'action d'un montant de 7 \$ en 2023 (1 \$ en 2022).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 30 décembre 2023 :

| Date d'octrois | Année d'expiration | Prix de levée \$ | Nombre d'options en circulation | Nombre d'options pouvant être exercées |
|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|---|
| décembre 2016 | 2026 | 1,36 | 518 982 | 518 982 |
| mai 2019 | 2029 | 0,60 | 185 000 | 185 000 |
| août 2019 | 2029 | 0,94 | 30 000 | 30 000 |
| novembre 2019 | 2029 | 0,47 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| mars 2021 | 2031 | 1,09 | 200 000 | 100 000 |
| mars 2021 | 2031 | 1,08 | 150 000 | 75 000 |
| mai 2021 | 2031 | 1,11 | 300 000 | 150 000 |
| juin 2021 | 2031 | 1,11 | 30 000 | 15 000 |
| août 2021 | 2031 | 1,14 | 1 000 000 | 500 000 |
| mai 2022 | 2032 | 1,00 | 910 000 | 227 500 |
| octobre 2022 | 2032 | 0,89 | 150 000 | 37 500 |
| mai 2023 | 2033 | 0,77 | 150 000 | — |
| | | | 4 623 982 | 2 838 982 |

c) Obligation au titre de la retraite et des autres avantages du personnel

Au 30 décembre 2023, la Société contribuait à des régimes de retraite à cotisations définies et maintenait un régime de retraite à prestations définies.

Le régime de retraite à prestations définies a été offert à un nombre restreint d'employés et n'est pas disponible pour de nouveaux employés. Selon le régime, un certain pourcentage du salaire est versé en composante de retraite chaque année. En vertu de ce régime, les prestations de retraite sont versées lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de la retraite.

Depuis le 1^{er} mars 2017, les membres actifs du régime ont cessé d'accumuler des prestations. L'annonce de la clôture de la vente de la majorité des actifs de la division Summit a entraîné la fin d'emploi de tous les employés actifs restants du régime ainsi qu'un règlement. Le 26 février 2021, la Société a approuvé la liquidation complète du régime en date du 31 mai 2021. En décembre 2023, un rapport de liquidation a été transmis à l'Autorité Ontarienne de Réglementation des Services Financiers ("FSRA") et le 4 janvier 2024, ce dernier a approuvé le rapport de liquidation. La liquidation complète du régime est prévue avoir lieu au cours du premier trimestre de 2024. Par conséquent, ce règlement a entraîné une perte actuarielle liée de 451 \$ en 2023 ainsi qu'une contribution de l'employeur de 3 285 \$.

Les informations relatives au régime de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Obligation au titre des prestations constituées | | |
| Solde au début de l'exercice | 6 726 | 8 466 |
| Coût financier | 292 | 223 |
| Prestations versées | (323) | (328) |
| Écart actuariel | 237 | (1 635) |
| Perte actuarielle liée à un règlement | 451 | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 7 383 | 6 726 |
| | 2023 | 2022 |
| | \$ | \$ |
| Actifs du régime | | |
| Juste valeur au début de l'exercice | 4 447 | 5 808 |
| Revenu d'intérêts | 220 | 159 |
| Rendement réel en excédent du revenu d'intérêts | 158 | (1 191) |
| Cotisations de l'employeur | 3 285 | — |
| Frais administratifs | (1) | (1) |
| Prestations versées | (323) | (328) |
| Juste valeur à la fin de l'exercice | 7 786 | 4 447 |
| Situation de capitalisation – Surplus (déficit) au titre de la retraite | 403 | (2 279) |

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 et 53 semaines clos le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les données par action)

La composition des actifs du régime se détaille comme suit pour chacun des exercices 2023 et 2022:

| | | | | 2023 |
|--|--------------|-----------------|--------------|----------------|
| | Coté | Non coté | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 316 | — | 3 316 | 42,6 % |
| Instruments de créances - Niveau 2 | | | | |
| Obligations de sociétés | 371 | — | 371 | 4,8 % |
| Contrat de rente viagère - Niveau 3 | — | 4 099 | 4 099 | 52,6 % |
| Total des actifs | 3 687 | 4 099 | 7 786 | 100,0 % |

| | | | | 2022 |
|--|-------------|-----------------|--------------|----------------|
| | Coté | Non coté | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | % |
| Instruments de créances - Niveau 2 | | | | |
| Obligations de sociétés | 394 | — | 394 | 8,9 % |
| Contrat de rente viagère - Niveau 3 | — | 4 053 | 4 053 | 91,1 % |
| Total des actifs | 394 | 4 053 | 4 447 | 100,0 % |

La charge de retraite du régime à prestations définies se présente comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Intérêts nets | 72 | 64 |
| Frais administratifs | 1 | 1 |
| Pertes actuarielles d'un règlement | 451 | — |
| Montant comptabilisé en résultat net des activités abandonnées | 524 | 65 |

La réévaluation de l'obligation au titre de la retraite se présente comme suit:

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Écart actuariel | | |
| Changement des hypothèses financières | (237) | 1 635 |
| Rendement réel en excédent du revenu d'intérêts | 158 | (1 191) |
| Montant comptabilisé en autres éléments du résultat global | (79) | 444 |

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société sont les suivantes :

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------|-------------|
| Coût des avantages | | |
| Taux d'actualisation | 5,05 % | 3,00 % |
| Taux de croissance de la rémunération | s.o. | s.o. |
| Obligation au titre des prestations constituées | | |
| Taux d'actualisation | 4,65 % | 5,05 % |
| Taux de croissance de la rémunération | s.o. | s.o. |

L'hypothèse relative au taux de mortalité est fondée sur la table de mortalité des retraités canadiens des régimes du secteur privé (CPM2014Priv), publiée par l'Institut canadien des actuaires (ICA).

Une variation de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation utilisé dans les hypothèses actuarielles aurait l'incidence suivante sur l'obligation au titre de la retraite, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Hausse du taux d'actualisation de 0,5 % | s.o. | (276) |
| Baisse du taux d'actualisation de 0,5 % | s.o. | 301 |

21 Charges financières et charges financières payées

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Intérêts sur la facilité de crédit | 2 505 | 1 638 |
| Intérêts sur la dette subordonnée | 1 084 | 1 133 |
| Intérêts sur les obligations locatives | 2 694 | 1 475 |
| Autres | 342 | 534 |
| Charges financières | 6 625 | 4 780 |
| Variation des intérêts courus à payer | 141 | 93 |
| Coûts d'emprunt incorporés dans les immobilisations corporelles | 228 | — |
| Charge de désactualisation financière sur le solde de prix d'achat et la contrepartie éventuelle | (215) | (172) |
| Amortissement des frais de financement | (152) | (150) |
| Charges financières payées | 6 627 | 4 551 |

22 Flux de trésorerie

Variation nette du fonds de roulement

La variation nette du fonds de roulement entre les deux fins d'exercice en tenant compte des éléments du fonds de roulement pris en charge lors des regroupements d'entreprises se présente comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------------|----------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Clients et autres débiteurs | (2 798) | 1 284 |
| Stock | (5 646) | (6 392) |
| Autres actifs | 189 | 859 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 1 780 | (4 296) |
| Autres passifs | (21) | 373 |
| | (6 496) | (8 172) |

Variation dans les passifs relatifs aux activités de financement :

| | Obligations locatives | Facilité de crédit | Dettes subordonnées | Total |
|---|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 31 décembre 2022 | 42 457 | 31 531 | 14 844 | 88 832 |
| Flux monétaires | (12 390) | 12 000 | — | (390) |
| Variations des éléments hors trésorerie | | | | |
| Frais de refinancement payés | — | (5) | — | (5) |
| Autres mouvements non monétaires | 80 870 | 103 | 49 | 81 022 |
| Solde au 30 décembre 2023 | 110 937 | 43 629 | 14 893 | 169 459 |

| | Obligations locatives | Facilité de crédit | Dettes subordonnées | Total |
|---|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 25 décembre 2021 | 35 299 | 35 185 | 14 804 | 85 288 |
| Flux monétaires | (8 197) | (3 750) | — | (11 947) |
| Variations des éléments hors trésorerie | | | | |
| Frais de financement payés | — | (5) | (8) | (13) |
| Autres mouvements non monétaires | 15 355 | 101 | 48 | 15 504 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 42 457 | 31 531 | 14 844 | 88 832 |

23 Instruments financiers

A) Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs ainsi que des fournisseurs et autres créditeurs est comparable à la valeur comptable en raison des courtes échéances, donc la valeur temps de l'argent est non significative.

La valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière se détaillent comme suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|
| | Valeur comptable \$ | Juste valeur \$ | Valeur comptable \$ | Juste valeur \$ |
| Actif financier | | | | |
| Non courant | | | | |
| Instrument financier dérivé | 413 | 413 | 740 | 740 |
| Passifs financiers | | | | |
| Courants | | | | |
| Solde de prix d'achat | — | — | 993 | 1 000 |
| Contrepartie éventuelle | 646 | 646 | 542 | 542 |
| Non courants | | | | |
| Facilité de crédit | 43 629 | 43 750 | 31 531 | 31 750 |
| Dette subordonnée | 14 893 | 15 000 | 14 844 | 15 000 |
| Contrepartie éventuelle | — | — | 646 | 646 |
| | 59 168 | 59 396 | 48 556 | 48 938 |

En avril 2021, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale initiale de 15 000 \$ dans le but de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêt sur une portion de sa facilité de crédit à compter de mars 2022, et ce jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit en 2025. Le taux d'intérêt fixé par le contrat de swap est de 1,43 %. Les conditions permettant d'appliquer la comptabilité de couverture ayant été réunies, les variations de juste valeur sont donc comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de clôture. La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt représente les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour régler le contrat à chaque date de clôture. Au 30 décembre 2023, la juste valeur du swap de taux d'intérêt est un actif d'un montant de 413 \$ comptabilisé à la rubrique Autres dans les actifs non courants à l'état consolidé de la situation financière.

La juste valeur de la contrepartie éventuelle a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux d'emprunt marginal de la Société.

La juste valeur de la facilité de crédit est comparable à la valeur comptable, étant donné que le taux d'intérêt fluctue en fonction du taux du marché avec des conditions comparables à celles prévalant sur le marché.

La juste valeur de la dette subordonnée a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux de 7,25 % (7,25 % au 31 décembre 2022), soit le taux en vigueur de la dette subordonnée.

Évaluation de la juste valeur

Lorsqu'elle évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société se base le plus possible sur des données observables du marché. Les justes valeurs sont présentées selon la hiérarchie des justes valeurs, qui regroupe trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de ces éléments. Les trois niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1: prix cotés (non réajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2: données autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3: données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables.

Au 30 décembre 2023, la Société a classé l'évaluation de la juste valeur de la facilité de crédit, de la dette subordonnée et du contrat de swap de taux d'intérêt selon le niveau 2, et celle de la contrepartie éventuelle selon le niveau 3. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice 2023.

B) Gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations, de ses activités d'investissement et de ses activités de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société et vise à protéger la Société contre les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillées ci-après. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risque de taux d'intérêt

La facilité de crédit porte intérêt à un taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt à des taux variables. La Société gère son exposition au risque de taux d'intérêt en favorisant une répartition adéquate entre les passifs financiers à taux fixe et les passifs financiers à taux variable.

L'analyse de sensibilité comprend les éléments qui portent intérêt à des taux variables et démontre qu'une variation raisonnablement possible selon la conjoncture actuelle du marché de 1,0 % du taux d'intérêt aurait une incidence de 178 \$ sur le résultat net en 2023 (155 \$ en 2022).

De plus, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale initiale de 15 000 \$ avec une institution financière dans le but de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêt sur une portion de sa facilité de crédit à compter de mars 2022, et ce jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit en 2025. La Société révisé périodiquement le niveau de la dette sur laquelle les taux d'intérêt devront être fixés.

Risque de crédit

La valeur comptable des clients et autres débiteurs et des autres actifs aux états consolidés de la situation financière représente le montant maximal du risque de crédit auquel la Société est exposée.

Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients et autres actifs. Le risque de crédit lié aux comptes clients est généralement diversifié. La Société exige un cautionnement ou une lettre de crédit bancaire pour certains de ses clients. Au 30 décembre 2023, la Société détient des garanties pour 1,2 % des comptes clients (1,1 % au 31 décembre 2022). De plus, certains clients doivent faire des paiements d'avance ou payer sur livraison afin de minimiser les risques de crédit.

La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations. Ces prévisions sont mises à jour sur une base régulière. Selon nos prévisions mises à jour avec l'information dont la direction dispose actuellement, la Société s'attend à être en mesure de rencontrer ses obligations des 12 prochains mois par l'utilisation des flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et des fonds disponibles sur la facilité de crédit en place.

Les flux de trésorerie non actualisés, incluant capital et intérêts liés aux passifs de la Société comportent les échéances suivantes :

| | Valeur comptable \$ | Échéance avant 12 mois \$ | Échéances 1 an à 3 ans \$ | 2023 Total \$ |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Découvert bancaire | 3 000 | 3 000 | — | 3 000 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 45 293 | 45 293 | — | 45 293 |
| Facilité de crédit | 43 629 | 6 663 | 41 621 | 48 284 |
| Dette subordonnée | 14 893 | 1 088 | 16 269 | 17 357 |
| Contrepartie éventuelle | 646 | 750 | — | 750 |
| | 107 461 | 56 794 | 57 890 | 114 684 |

24 Gestion du capital

À l'égard de la gestion de son capital, l'objectif de la Société est de protéger ses actifs et sa capacité de rester en exploitation, tout en maximisant la croissance de ses activités et le rendement pour ses actionnaires. Tout comme en 2022, le capital de la Société est composé de la trésorerie et de l'équivalent de trésorerie, de l'emprunt bancaire, de la dette à long terme et des capitaux propres. La Société adopte une philosophie prudente à l'égard de la protection de son état de la situation financière. Cet objectif est atteint grâce à une gestion prudente du capital généré par la croissance interne, à l'optimisation de l'utilisation du capital à moindre coût et à l'utilisation du capital lorsqu'il est nécessaire de financer des mesures de croissance.

La Société a l'intention de maintenir une structure de capital flexible conforme aux objectifs énoncés ci-dessus, et ce, afin de pouvoir réagir efficacement aux variations de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut acquérir des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires, émettre de nouvelles actions, réunir des capitaux sous forme d'instruments de créances (garantis, non garantis, convertibles ou autres) ou refinancer la dette existante avec des instruments assortis d'autres caractéristiques.

Au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives sur ses dettes et n'était assujettie à aucune autre exigence contractuelle en matière de gestion de capital.

25 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées de la Société comprennent celles avec les principaux dirigeants et les administrateurs de la Société. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni de conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

En 2022, des transactions de ventes totalisant 4 989 \$ ont été effectuées avec une entité détenue par un administrateur de la Société en poste jusqu'au 30 mars 2022, date à laquelle le mandat d'administrateur a pris fin. Les remises de 480 \$ ont été effectuées conformément aux différents contrats régissant les relations entre la Société et la partie liée, dans le cours normal des affaires, et sont comptabilisées en diminution des ventes. Aucune transaction entre parties liées n'a eu lieu en 2023.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que ceux de la haute direction. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Avantages à court terme du personnel | | |
| Salaires, incluant les primes et allocations spéciales | 4 567 | 3 384 |
| Jetons de présence | 435 | 412 |
| Coût des avantages sociaux | 214 | 202 |
| Total des avantages à court terme du personnel | 5 216 | 3 998 |
| Régimes de retraite à cotisations définies | 114 | 159 |
| Rémunération à base d'actions | 255 | 421 |
| Total de la rémunération | 5 585 | 4 578 |

26 Événement postérieur à la date de clôture

Le 29 février 2024, la Société a annoncé qu'elle a conclu un contrat pour l'acquisition de certains actifs de Beaudry & Cadrin Inc. (« Groupe Beaudry ») pour un montant de 3 000 \$, dont 2 500 \$ sera payable à la date effective et 500 \$ en contrepartie éventuelle selon l'atteinte de certains seuils de revenus. La transaction sera effective avant la fin mars 2024. L'acquisition comprend les actifs liés aux activités de services alimentaires de Groupe Beaudry au Québec, ainsi que les inventaires connexes. Ces activités représentent environ 15 000 \$ de ventes annuelles et seront desservies essentiellement à partir de nos installations situées à Saint-Nicolas.